

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Travaux sylvicoles. Conditions de travail. Assurance-emploi.

Le regroupement des coopératives forestières du Saguenay-Lac-Saint-Jean prend position!

Le 16 avril 2013

Ils sont unanimes : « Nous nous devons de valoriser les travaux forestiers », s'exclament les directeurs généraux des coopératives du milieu forestier du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les coopératives forestières de la région désirent se faire entendre. Le nouveau régime forestier apporte son lot d'opportunités pour certaines familles de travaux, alors que d'autres activités importantes de la chaîne de valeur se voient fortement écorchées et ne permettent pas de maintenir les emplois.

TRAVAUX SYLVICOLES

La semaine dernière, la ministre des Ressources naturelles annonçait l'augmentation de l'enveloppe budgétaire provinciale pour les travaux sylvicoles. Les coopératives demeurent patientes pour connaître la répartition régionale du budget, mais malgré cela, elles sont incapables de maintenir ni les volumes historiques des travaux ni le niveau d'emploi de ce secteur d'activités. Sachant que la nouvelle politique sur les aires d'intensification de production ligneuse (AIPL) est en élaboration au Ministère, les directeurs généraux proposent cette piste de solution pour compenser le manque à gagner des volumes de travaux.

ASSURANCE-EMPLOI

En raison de la diminution du nombre de semaines de travail, les travailleurs sylvicoles en sont les principales victimes : comme le nombre de semaines de travail est revu à la baisse, la durée maximale du régime d'assurance-emploi ne permet pas aux travailleurs de recevoir l'aide de l'assurance-emploi pour la durée complète entre la fin de la saison et le début de la nouvelle saison.

Il devient impossible pour les entreprises forestières de promouvoir une carrière dans les secteurs saisonniers de la foresterie : nos travailleurs étant contraints d'occuper deux emplois annuellement pour subvenir à leurs besoins. « La réforme de l'assurance-emploi touche plusieurs secteurs d'activités, et il a fallu un certain temps pour évaluer la portée des changements sur nos emplois forestiers », affirme M^{me} Mona Boulianne, présidente du regroupement. Il importe de mettre en lumière l'importance et la valeur qu'apportent les emplois saisonniers. Les milliers de travailleurs que nous embauchons dans **nos huit coopératives régionales** sont des travailleurs saisonniers, ayant

accepté et choisi le milieu forestier comme carrière. L'application de la réforme de l'assurance-emploi met en péril la stabilité de notre main-d'œuvre qualifiée et peut assurément fragiliser notre industrie, dépendante de la variabilité des saisons de notre pays et avec lesquelles les coopératives de la région s'harmonisent depuis près de cinquante ans.

Les coopératives travaillent sur des solutions à long terme pour allonger la durée des emplois des travailleurs. Partout au Canada, la forêt est une industrie saisonnière et pour assurer la rétention de la main-d'œuvre forestière, il est nécessaire de trouver un terrain d'entente à cet effet.

CONDITIONS DE TRAVAIL

En tant que coopératives de travailleurs et coopératives de solidarité, la motivation principale consiste à fournir du travail de qualité à nos membres. Plusieurs coopératives bénéficient de différents incitatifs avantageux et compétitifs tels : un régime de retraite, une assurance collective, des conditions de travail bien supérieures aux normes du travail, des ententes favorisant la conciliation travail-famille, des investissements élevés en formation des travailleurs, une accessibilité aux déductions fiscales liées à l'investissement coopératif, et plus encore.

En 2013 seulement, les coopératives de la région investissent plus de 2 millions de dollars supplémentaires dans leurs infrastructures en forêt : des investissements directement reliés aux **conditions de vie des travailleurs**.

À PROPOS DU REGROUPEMENT

Le regroupement des coopératives du Saguenay-Lac-Saint-Jean rassemble la Coop Quatre Temps, la Coopérative forestière Ferland-Boilleau, la Coopérative forestière Girardville, la Coopérative forestière de Sainte-Rose, la Coopérative forestière Laterrière, la Coopérative forestière Petit Paris, la Coopérative de solidarité forestière de la Rivière aux Saumons et la Coopérative Serres et pépinière de Girardville. Ensemble, elles exercent un rôle actif dans la relance du secteur forestier, expriment la voix des coopératives forestières de la région et travaillent à des projets communs.

-30 -

Source : Mona Boulianne, présidente
Regroupement des Coopératives forestières du SLSJ

Pour information et entrevue :

Louis Pelletier
Vice-président du Regroupement des coopératives forestières

Directeur général, Coopérative forestière Laterrière
Tél. : 418-678-2222
Courriel : louis.pelletier@cooplaterriere.com